



S'agit il d'un licenciement abusif ?

Par **brikch**, le **29/03/2011** à **09:58**

Bonjour,

Début mars, lors de mon entretien annuel ma responsable hierarchique m'a remis une convocation a un entretien préalable a un licenciement

Le motif invoqué mon manque de communication au sein de l'entreprise

Lors de l'entretien avec mon pdg celui ci m'a énuméré une liste de griefs

absence de reportings

manque de communication au sein du service...

et ne m'a pas demandé quelles solutions j'envisageais pour m'améliorer

je dois signaler qu'il y a deux ans ma responsable m'avait adresse un email pour me recadrer

et m'expliquer ses attentes

et depuis elle m'a adressé des emails de félicitations quant à mon travail et mon implication

dont le dernier remonte a début décembre

Pensez vous qu'il s'agisse d'un licenciement abusif sans cause réelle et sérieuse et que je peux intenter une action au prud'hommes

Par **jurigeo**, le **29/03/2011** à **17:49**

Les motifs du licenciement doivent apparaitre sur la lettre de licenciement. A réception de celle ci et si les arguments ne vous semblent pas réels et suffisamment sérieux vous pouvez saisir le conseil de prud'homme pour licenciement sans motif.